

CTSD du 27 juin 2022 : ajustements 1er degré Compte rendu du SNALC

<u>Présents</u>: M. le DASEN, DAASEN adjoints, Mme la SG34, les OS (FO, FSU, SNALC, SNE, SUD, UNSA). Secrétariat de séance assuré par le SNALC.

Déclarations liminaires : FO – SUD – SNALC.

M. le DASEN ne fait pas de commentaires sur les revendications nationales ainsi que ce qui concerne le 2nd degré. Mr Le DASEN repositionne ce CSTD comme un CTSD de juin en ajustements pour le 1^{er} degré. Les décisions prises sont à la marge car les moyens ne sont pas extensibles ; il souhaite ne pas impacter le remplacement. En septembre, ce seront les effectifs qui entraîneront des décisions avec un dernier CTSD d'ordre comptable. Mais nous sommes sur un équilibre quantitatif / qualitatif en ce qui concerne le CTSD de ce jour. Certaines situations seront reportées aussi à la carte scolaire 2023.

> Les situations étudiées en CTSD :

- <u>Ecole Miro</u> : une ouverture est actée.
- <u>Ecole Loubé</u> à Pignan (maternelle) => demande de prolongation de 0.17 de décharge exceptionnelle. Refus du DASEN.
- <u>Ecole Antoine Balard</u> à Montpellier : fermeture d'un CP dédoublé annoncé en séance (25 élèves sur 3 classes au lieu de 4 CP prévus).
- La décharge <u>école Baudelaire</u> (décharge exceptionnelle) : il est regrettable que ce maintien de décharge exceptionnelle intervienne après le mouvement car cela peut avoir un impact sur la mobilité ou non des personnels.
- <u>Ecole de La Grande Motte</u> en situation de fermeture car il y a une implantation de l'institut d'Alzon sur la commune (alliance avec la municipalité ainsi que le club de tennis). Cette situation sera reprise en CDEN.
- Ecole de Bédarieux: les équipes avaient opté pour des CP à 15. Cela ne sera plus possible avec la suppression de la classe. De plus, il y a impact sur la décharge de direction. Le DASEN indique que cela fait moins de 21 élèves / classe environ après la fermeture et que l'école reste accompagnée comme une école d'éducation prioritaire. L'accompagnement se fait de plusieurs manières en outre (plan d'aides informatiques...).
- <u>Berthe Morisot / Mozart</u> à Montpellier : une fuite des effectifs est constatée ce qui engendre une fermeture. Mr BOST indique que les parents ont été reçus ce matin. Un point sera fait début octobre avec les équipes. Le <u>SNALC</u> demande si on peut travailler sur la mise en place de dispositifs évitant cette fuite. Pour l'administration, le problème n'est pas à ce niveau et il y aura un accompagnement de cette école.
- La fermeture à <u>Clapiers (Olympe de Gouges</u>) est maintenue. Nous soulignons les effectifs en PS / MS plus importants.
- <u>EM Jean Moulin Mauguio</u>: le <u>SNALC</u> regrette que l'UE autisme soit transférée à Carnon. C'est une volonté de la mairie (locaux) mais cette UE fait partie du projet d'école: l'inclusion a pris beaucoup de temps et tout ce qui a été construit par les équipes va être défait ce qui est dommage.

Le DASEN indique que l'association a fait remonter un problème de « maltraitance due aux locaux ». Des locaux plus adaptés ont été trouvés à Carnon mais l'école étant plus petite, l'inclusion risque d'être problématique. Ce travail se fait avec l'ARS, la mairie et l'association. Les conditions les plus optimales sont recherchées.

- <u>Cazilhac</u>: le SNALC indique que l'école est remontée à 153 inscrits (avec 6 inscriptions en attente à savoir 6 dossiers retirés en mairie pour inscription à ce jour) => demande d'annulation de la fermeture faite en février. La réponse est négative.
- <u>Cheng Du Montpellier</u> : demande de maintien en décharge exceptionnelle refusée par le DASEN.
- <u>Fusion des deux écoles à Vendres</u> rentrée 2023 : la décharge de direction est augmentée. Une direction est vacante et c'est le directeur de la 2^{ème} école qui va prendre cette charge avec cet accompagnement. La procédure pour fusion sera lancée en 2022-23. Nous remarquons que la fusion est pré-actée avant même que les conseils d'école aient été consultés ; drôle de « dialogue ».
- Sur les décharges: nous sommes favorables à ce stade de l'année à une mesure transitoire pour les écoles en perte de classes (notamment quand il y a perte totale de la décharge).
 Il nous est répondu que cela n'est pas possible car cela impacterait trop les ETP.

➤ Les écoles sous surveillance pour les ajustements de septembre :

- Lespignan maternelle,
- Ecole <u>Mario Roustan Lunel</u>: désaccord sur les effectifs avec les OS. Les services retrouvent les prévisions de février (83 élèves pour 4 divisions). Cette situation sera vérifiée avant le CDEN du 5 juillet car l'écart entre les chiffres est important.
- Gaston-David Villaret à <u>Soubès</u> : le DASEN considère que ce n'est pas une situation d'urgence.
- La commune de <u>Fabrègues</u>: un rééquilibrage des effectifs entre les deux écoles (en maternelle, un point d'attention est noté, notamment avec les logements en construction) est prévu.
- <u>Jacou</u> : pas d'urgence pour la rentrée prochaine pour le DASEN.
- Ecole de <u>Pézenas</u> : 11 classes + ULIS + CROP : M. le DASEN accorde une ½ décharge exceptionnelle en supplément.
- <u>Nissan</u> les Ensérune : +30 sur la prévision de février (350 contre 320 en février). Le DASEN n'a pas de retours sur cette école : une vérification sera effectuée.
- <u>Gavaud Macé</u> Béziers : une fermeture avait été actée => or, il y a déjà plus de 13 élèves en dédoublé et cette école ne sera pas en mesure d'accueillir de nouveaux élèves. La situation sera regardée en septembre par le DASEN mais il indique être en contact avec la mairie et la situation ne lui semble pas inquiétante.
- Maternelle les Canailloux à <u>Canet</u> (29 / classe) : situation à regarder en septembre.
- Ecole maternelle <u>Chaplin</u>: 150 élèves (une fermeture pour 5 élèves de moins actée en février). Cette école accueille des élèves notifiés (11), des allophones et les inscriptions sont fréquentes en cours d'année. Il y aura comptage à la rentrée.
- Ecole <u>Vasco de Gama</u> à Montpellier : elle est au maximum de sa capacité avec des inscriptions sur liste d'attente. Le DASEN indique qu'un travail est fait avec les communes importantes (Béziers / Sète / Montpellier). Il aborde de nouveau les problèmes de locaux. Des équilibres sont cherchés et le travail est fait avec la commune. La situation sera regardée en septembre.

- <u>Pomerols</u>: situation à regarder en septembre.
- Gaston Baissette <u>Restinclières</u>: l'ouverture est positive mais il serait possible d'ouvrir une 2^{ème} classe de GS / CP pour alléger l'ensemble des effectifs de l'école primaire. C'est un secteur dynamique en termes d'arrivées de familles. M. Le DASEN estime que le secteur accueille peu de familles mais il accepte la mise en vigilance pour septembre.
- Demande de mise en surveillance pour septembre de l'EM Antoine Joffre à Baillargues.
- Samuel Paty Montpellier: des inscriptions sont sur liste d'attente. A surveiller.

M. le DASEN indique qu'on a eu un ralentissement des arrivées sur Montpellier avec le COVID mais qu'il est possible qu'il y en ait plus cet été. Il y a par contre une baisse importante des naissances sur la commune.

Un point est demandé sur les écoles placées en surveillance en février : le DASEN répond que les situations soulevées n'ont pas donné lieu à des ouvertures.

> Les autres sujets abordés :

- Décharge: +1.5 pour la formation (FDE et FAEP éducation prioritaire) => au vu de l'augmentation du nombre de stagiaires et alternants contractants, le volume de ces décharges est augmenté.
- Le SNALC souligne la question de la gestion du remplacement et du manque de recrutements. Les recrutements sont-ils à la hauteur des postes à pourvoir ou va-t-on de nouveau recourir aux moyens de remplacement pour pallier ces manques ? Le DASEN répond qu'il y a un recrutement de 65 contractuels pour la rentrée (90 cette année), ce qui n'avait pas été possible l'année dernière dès la rentrée. Leur recrutement est en cours (travail avec la FDE en amont étudiants en MEEF enseignement). Pour le moment il n'y a pas eu de déclenchement par le biais de Pôle emploi. Le SNALC met en avant les problèmes en cascades connus cette année et souligne le mal-être des TR qui ont dû pallier au manque d'anticipation de l'administration. Il n'en demeure pas moins, que si le DASEN annonce une rentrée plus sereine avec un enseignant devant chaque classe, nous regrettons l'appel à des contractuels plutôt qu'à des titulaires de concours recrutés plus massivement.

Le solde est négatif à ce stade (au moins -7 ETP).

VOTE: CONTRE \rightarrow FO, SNALC, SUD, UNSA, ABSTENTION \rightarrow FSU / SNE

Questions diverses

- Problème de perception des <u>primes REP / REP+</u>: les noms des personnels seront à communiquer. Les régularisations se feront. La prime REP + : la prime a été revalorisée en 2018/19/21. En 2021, il y a une part fixe et une part variable avec 3 niveaux établis par le décret. Les critères renvoient à l'investissement dans les dispositifs d'accompagnement pendant les vacances scolaires notamment. Cette part complémentaire (la part commune ayant été versée en février) sera payée en juillet 2022.

- Le SNALC interpelle l'administration sur la situation du <u>collège de St Gervais sur Mare</u>. Le DASEN refuse de revoir la dotation. Les demandes de dérogations n'ont pas été accordées faute de place. Le fonctionnement en UPP est privilégié. (NDLR : le SNALC réfute cet argument ; la mobilisation va continuer et nous insisterons en CDEN...)
- <u>Collège de Port Marianne</u>: il sera opérationnel à la rentrée pour accueillir les élèves prévus. La fabrication en modulaire sera plus rapide. Les installations sportives ne seront pas utilisables encore. Les essais informatiques seront faits fin juillet. Une commission sécurité prévue avant l'ouverture.
- Point sur les <u>effectifs des collèges de Montpellier</u> touchés par la nouvelle carte scolaire (Croix d'argent / Gérard Philipe / Joffre / Aiguerelles / Port Marianne). Y aura-t-il des conséquences en termes d'ouvertures / fermetures ?
 - 147 6ème pour 5 divisions et 3 divisions en 5ème sur Port Marianne.
 - Les conséquences sont les suivantes pour les 6èmes : -1 division à la Croix d'Argent ; +1 à Joffre ; pas de modification à Gérard Philipe.
- Sécurisation du trajet entre le quartier Lemasson (élèves scolarisés à Simenon) et le collège Gérard Philipe suite au changement de carte scolaire : quelles dispositions sont prises pour la rentrée 2022 ?
 - Deux navettes seront bien mises en place, le matin et le soir. Une piste cyclable sera effective en 2023.
- Point sur la <u>double sectorisation</u> proposée entre Gérard Philipe / Aiguerelles pour certains élèves entrant en 6ème : le DASEN répond qu'il est trop tôt pour voir les effets.
- Les <u>AESH ont reçu une fiche de vœux</u> dans laquelle le nombre d'élèves suivis et la qualité des conditions de travail devaient être renseignés/évalués par l'agent; Le SNALC demande à avoir accès aux résultats statistiques de cette enquête informelle? Le DASEN répond que cela dépend d'une gestion interne aux PIALS et qu'elle n'est pas lancée par la DSDEN. Il n'a donc pas d'éléments à nous communiquer.
- Le SNALC interpelle l'administration sur plusieurs <u>dysfonctionnement remontés par les AESH</u> du département. : la DSDEN répond aux AESH que les journées de fractionnement sont incluses dans les heures connexes ; le DASEN indique que c'est dans les contrats. De même, plusieurs enseignants référents refusent aux AESH qui font des heures supplémentaires d'accompagnement sur le temps méridien (lors des sorties scolaires) le rattrapage des heures, encore au prétexte des heures connexes. Le DASEN confirme ce point. Enfin, certains coordinateurs de PIAL se présentent à leurs AESH comme leur supérieur hiérarchique. Pour le DASEN, ce sont des supérieurs fonctionnels : il n'y a pas donc pas pour lui de dysfonctionnements. Le SNALC est bien entendu en désaccord avec ces interprétations des textes et saura dénoncer ces pratiques à un niveau hiérarchique supérieur...
- PES 1^{er} degré: il y aura entre 97 et 104 supports plein temps et entre 84 et 87 mi-temps. Nous demandons à ce que les mi-temps soient placés dans les grandes écoles pour qu'il y ait des tuteurs et un directeur en décharge totale. Le DAASEN répond que cela est un critère mais qu'il faut rester proche des lieux de formation pour les mi-temps. Le SNALC indique qu'il faut aussi des supports dans le Biterrois pour être aussi près des domiciles. L'alternance 15 jours est à nouveau retenue. La rentrée des stagiaires est annoncée pour le 24 août.
- Postes berceaux contractuels alternants: 105 supports dans le 1^{er} degré.
- <u>Nombre d'AED pré-pro</u> à a rentrée prochaine? pas de visibilité sur le nombre pour le DASEN car leur gestion dépend de la DPE.

- Sur le nombre <u>d'enfants en situation de handicap non accompagnés</u>, le DASEN répond qu'avec les PIAL, il n'y a plus d'élèves notifiés non accompagnés... 59 ETP de dotation supplémentaire ont été octroyés pour le 34. Malgré cela, il n'y aura pas de création de brigade de remplacement.
- <u>Grille indiciaire des AESH</u>: les revalorisations tardent et quand les AESH reçoivent les sommes en retard, ils perdent des aides sociales. Mme la SG relève qu'un pb concernant la mise en paiement pour les échelons 2 n'a pas été résolu mais pour le point souligné, la DSDEN est dépendante de la livraison des logiciels. Elle ne peut apporter de solution.
- <u>Mi-temps annualisés</u>: des refus post CAPD sont abordés. Ces mi-temps avaient été accordés sous réserve de trouver un complément, complément qui existait bien. Mme la SG demande de faire remonter à la chef de la DIPER les situations de ces agents.
- Psychologues scolaires contractuels: le DASEN renvoie à la DPE pour la reconduction des contrats. La DPE pourvoit rapidement les supports vacants (l'IEN fait souvent remonter à Mr BOUVIER qui centralise les demandes) mais sur des postes CLM ou CMO, il y a un regard plus pointu. Les postes PsyEN contractuels sont imputables à la dotation des 65 emplois contractuels.
- INEAT / EXEAT : cela ne relève ni de la CAPD ni du CTSD pour le DASEN.
- Concernant les allègements de service ; l'enveloppe dédiée a toujours été suffisante, il n'y a pas eu de difficulté jusqu'à ce jour. Pour les postes adaptés, c'est une enveloppe académique.
- Pour la Hors Classe, les OS demandent le barème du dernier promus et les critères. Le DASEN n'est pas tenu de donner ces indications. Il indique que des personnes proches du départ en retraite, malgré leur barème trop faible, sont promues. L'équilibre hommes / femmes doit être aussi respecté. Mais il n'y a pas de changement de règles. De plus le barème du dernier promu n'a pas vocation à être communiqué (réponse DGRH lue par Mme MASNEUF). NDLR: exit la transparence!

